

CJUE, 16 nov. 2016, Wolfgang Schmidt, Aff. C-417/15

Aff. C-417/15, Concl. J. Kokott

Motif 42 : "Au vu de [la] compétence exclusive de la juridiction de l'État membre où l'immeuble est situé pour la demande de radiation du registre foncier du droit de propriété de la donataire, cette juridiction a, par ailleurs, ainsi que l'a relevé Mme l'avocat général aux points 51 à 58 de ses conclusions, également une compétence juridictionnelle fondée sur la connexité, en vertu de l'article 8, paragraphe 4, du règlement n° 1215/2012, pour connaître de la demande d'annulation de l'acte de donation immobilière, ces deux demandes étant dirigées contre le même défendeur et pouvant, ainsi qu'il résulte des éléments du dossier dont dispose la Cour, être jointes".

Mots-Clefs: Compétence spéciale

Immeuble

Contrat (annulation)

Lien de connexité

Droit national

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/3903>